

## CONVOCACTION DU 11 JUIN 2024

**Président** : Monsieur MERLO Olivier.

**Présents** : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARPENTIER Lionel, CARTIAUX Roger, WEPIERRE Delphine, Gilles DEBROUCKER, BAROUX Christophe, DEREU Michel et DUFOUR Freddy.

**Absent excusé** : Monsieur Christophe EVRARD

**Retard excusé** : Madame Anne LEMAIRE (arrivée à 19 heures)

**Secrétaire** : Monsieur Freddy DUFOUR.

**1) Adoption du compte rendu de la réunion du 09 Avril 2024**

*Adopté à l'unanimité des voix.*

**2) L'ordre du jour est relu****N°9 : Délibération achat nouveaux équipements**

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le matériel qui équipe le tracteur communal (remorque et bac) est très vieillissant et que pour l'amélioration du travail, il est nécessaire de remplacer cet équipement.*

*Monsieur le Maire présente un devis des Ets Dausque Agri de Ledinghem pour une remorque de marque Cosnet d'un montant de 8 160 € TTC et d'un godet hydraulique de marque Cosnet d'un montant 2 400 € TTC.*

*Après délibération, le Conseil Municipal juge nécessaire le remplacement de ces 2 matériels et autorise Monsieur le Maire à signer le « bon de commande »*

**N°10 : Délibération reprise épareuse (faucheuse/débroussailleuse)**

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en 2016, la commune avait fait l'acquisition d'une épareuse (faucheuse/débroussailleuse) et qui n'est plus utilisée depuis quelques années suite à l'achat d'une autre débroussailleuse, mieux adaptée au tracteur et plus facile d'utilisation.*

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'acquisition du nouveau matériel (remorque et godet), une reprise de cette épareuse a été négociée auprès des Ets Dausque Agri pour un montant de 6 100 €.*

*Après délibération, et vu que cet outil n'est plus utilisé par l'agent technique, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à revendre l'épareuse au Ets Dausque Agri à Ledinghem pour un montant de 6 100 €.*

*Suite à la cession, ce matériel sortira de l'inventaire des biens communaux.*

**N°11 : Délibération mise en vente ancien matériel**

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'acquisition du nouveau matériel, il propose de mettre en vente l'ancienne remorque et l'ancien bac en l'état.*

*Après délibération, le Conseil Municipal décide de mettre en vente ce matériel au plus offrant avec pour mise à prix : 500 € pour la remorque et 50 € pour le bac.*

*Un flyer sera rédigé dans ce sens et distribué à la population. Les personnes intéressées devront déposer en Mairie leur offre sous pli fermé pour le 12 Juillet dernier délai.*

*Suite à la cession, ce matériel sortira de l'inventaire des biens communaux.*

*Arrivée Anne LEMAIRE à 19 heures*

## **N°12 : Délibération d'une indemnité annuelle pour occupation de l'hangar**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune ne dispose pas de local technique pour entreposer le matériel communal.

Depuis de nombreuses années, la commune louait le hangar de Madame Simone Tellier. Suite au décès de la propriétaire, les héritiers ont mis en vente l'ensemble de l'ancien corps de ferme, de ce fait la commune a dû restituer le local.

Dans l'attente de la construction d'un bâtiment, le matériel a été transféré provisoirement dans un hangar de l'ancien corps de ferme de Madame Marie-Louise Cadart.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la superficie occupée est identique à celle de chez Madame Simone Tellier, et que de ce fait, il propose de payer le même loyer, soit 500 € par an.

La situation étant provisoire, d'un commun accord, les 2 parties ne souhaitent pas conclure de bail.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser une indemnité annuelle de 500 € à Madame Marie-Louise Cadart, pour l'occupation du local susvisé.

## **N°13 : Zones d'Accélération des énergies renouvelables.**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un plan qu'il a reçu de la CCPL pour le zonage des énergies renouvelables sur la commune. (panneaux photovoltaïques, géothermie, éoliennes).

Le plan reprend principalement toutes les zones construites susceptibles d'accueillir des énergies renouvelables.

Après étude du plan, quelques remarques seront remontées notamment sur la reprise partielle de certains bâtiments agricoles. De plus, le Conseil Municipal s'interroge sur les constructions à venir seront-elles reprises automatiquement dans la zone ou un avenant sera-t-il nécessaire ?

Les services de la CCPL seront interrogés dans ce sens. Une délibération sera nécessaire avant la fin de l'année.

Le plan est consultable en Mairie.

## **N°14 : Démarchage assurances**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande d'une compagnie d'assurance. Par intermédiaire de la commune, cette compagnie souhaite présenter ses produits d'assurance et proposer des remises aux administrés de la commune.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal n'adhère pas au principe. L'Assemblée juge que ce n'est pas le rôle du Conseil Municipal de recommander aux citoyens telle ou telle compagnie qui d'ailleurs n'est pas l'assureur de la commune.

## **N°15 : Location d'estrade**

Monsieur le Maire rappelle que la fête des écoles a lieu le Samedi 22 Juin 2024.

Les danses et les chants auront lieu l'après-midi sur le parking de la Rue de l'Eglise, une estrade a été louée pour un montant de 1 335,28 € payée par les 3 communes du RPI et l'association des parents d'élèves « Unis pour les enfants », soit 333,82 € chacun.

Les jeux de la fête des écoles auront lieu dans la cour d'école, une structure gonflable sera installée dans la pâture derrière la Mairie, pour la sécurité des enfants qui traverseront la route pour aller du parking à la cour des écoles, un arrêté municipal a été pris pour fermer la Rue de l'Eglise durant la manifestation.

Le repas aura lieu à la salle communale de Bléquin.

## **N°16 : Diagnostic amiante**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame la directrice des écoles du RPI demande si la commune possède un diagnostic amiante des classes. Un bilan avait été fait en 2006, compte-tenu de son ancienneté et des diverses modifications sur les bâtiments communaux, Monsieur le Maire présente un devis du cabinet INGEO de Lumbres d'un montant de 525 € pour la réalisation d'un nouveau diagnostic.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé le bon de commande pour cette prestation.

## **N°17 : Taxe d'aménagement**

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion du 09 Avril 2024, une délibération avait été prise pour compenser la dépense de la participation de l'instruction des dossiers d'urbanisme auprès de l'ADS en votant un taux de 5 % pour Taxe d'Aménagement des installations agricoles, industrielles ainsi que les établissements recevant du public – E.R.P.

Pour ne pas pénaliser l'ensemble des agriculteurs de la commune et compte tenu d'une étude d'installation d'une usine de méthanisation, Monsieur le Maire propose la taxation des parcelles uniquement concernées par ce projet à savoir sur les parcelles ZI48, ZI53, ZI54, ZI56 et ZI94 et propose de voter un taux de 5% pour la TAM 2025

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Suite au vote les parcelles concernées seront saisies sur la plateforme DELTA.

## **Questions et informations diverses :**

1) Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la dernière fête de Noël des écoles, les élèves ont reçu une carte cadeau d'une valeur de 30€ à utiliser chez Alpha B en remplacement des jouets.

Suivant les divers retours des parents, cette carte cadeau ne donne pas satisfaction pour la majorité, la magie de Noël n'est pas au rendez-vous surtout pour les plus petits.

Dernièrement, lors d'une réunion des 3 maires, il a été décidé que chaque Conseil Municipal devait réfléchir à une autre alternative.

Sachant qu'auparavant, les enfants choisissaient, peut-être par dépit, un article sur un panel d'articles proposés selon une tranche tarifaire.

Après délibération, et ce à voir avec les 2 autres communes du RPI ; plusieurs propositions ont été évoquées :

- Garder la carte cadeau ou des places de cinéma pour les plus grands et revenir à un cadeau aux enfants scolarisés en CP,

- Emmener les enfants à une sortie (exemple une séance de cinéma ou un théâtre).

Une solution devra être définie dès le mois de septembre pour préparer la prochain Noël.

2) Monsieur le Maire présente une vidéo reçue de la Communauté de Communes de Pays de Lumbres relative à la mise en place de composteurs communaux.

Cela semble un bon procédé pour les petites villes, mais la vidéo démontre que le système de compostage demande un travail quasi-quotidien pour l'agent technique nécessaire pour appliquer le processus recommandé.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal ne souhaite pas la mise en place de composteur communaux sur le territoire de Vaudringhem.

3) Monsieur le Maire informe que suite à l'arpentage pour l'échange de terrain avec Madame Edith Duwicquet, le géomètre-expert du cabinet INGEO a transmis le nouveau relevé parcellaire à Maître Dumont pour la rédaction de l'acte d'échange.

Monsieur le Maire informe avoir reçu ce jour un mail de Maître Dumont qui l'informe que la signature ne pourra se faire qu'après interrogation auprès de la SAFER, soit probablement courant Septembre.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il va toutefois demander une accélération du traitement de ce dossier particulièrement bloquant pour les projets communaux.

4) Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite aux inondations de l'automne dernier, le Hameau de Maisnil-Boutry avait été le plus impacté (de l'eau dans certaines habitations).

Après une rencontre avec les services du Département qui jugent que les démarches pour palier au ruissellement sont à la charge de la commune. Monsieur le Maire présente un devis qu'il a sollicité auprès de l'agence V2R pour faire une étude pour déterminer les travaux les plus appropriés à prévoir à ce genre de phénomène exceptionnel ; le devis s'élève donc à 2 700 €.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide de confier l'étude au bureau V2R et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

5) Suite à l'acquisition du terrain derrière la Mairie et aux projets d'échanges, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir au devenir de terrain acheté Rue de l'Avesnes.

La réflexion est de savoir s'il sera nécessaire de conserver ou de revendre cette parcelle ?

Si la commune décide de rester propriétaire de ce terrain, il faudra se projeter dans son aménagement.

6) Monsieur le Maire informe qu'il a fermé le dépôt de branches de la Rue Loquin. Il est dommage que ce dépôt (réservé à la base aux administrés de la commune) ait été pris pour une déchetterie. Il a été retrouvé des appareils d'électroménagers, des tontes de gazon, des souches d'arbres... Malheureusement, aujourd'hui, cet amas de débris ne peut être broyé...

Monsieur le Maire souhaite qu'une solution d'évacuation soit trouvée. La mise en place de caméras de surveillance n'est pas exclue avant la réouverture de du site.

7) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est encore constaté des plaintes en Mairie, et ce malgré la mise en application des arrêtés relatifs au nuisances de bruit par respect du voisinage, l'entretien des filés d'eau et des trottoirs, l'interdiction de faire du feu, l'échardonnage avant le 14 Juillet.

Un flyer sera distribué pour rappel du respect du voisinage.

8) Monsieur le Maire informe que le tracteur tondeuse John Deere est de nouveau en panne.

Il présente à l'Assemblée un devis d'environ 1 100 €. Cet auto-portée a 10 ans et a déjà fait l'objet de beaucoup de réparations. Selon le professionnel en motoculture,

*probablement d'autres frais seront à venir également (remplacement de la boîte). Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un tableau comparatif détaillé reprenant les frais sur ce tracteur-tondeuse, le remplacement (cette dépense n'a pas été prévue au budget) ou si externalisation des tontes du terrain de foot aux services de la Brigade Verte (jusqu'à la fin de cette année).*

*Après délibération, et le calcul des frais, le Conseil Municipal décide pour cette année de confier les tontes du terrain de foot à la Brigade Verte.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00*

*Pour Extrait :  
Le Président,*

*A Vaudringhem, le 18 Juin 2024  
(Cachet)*